

LUNDI 22 SEPTEMBRE 2014

Le lundi 22 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de SARCEY s'est réuni salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain GEORGE, Maire.

Présents : Alain GEORGE, Olivier LAROCHE, Christine PICQUET, Julien SUBRIN, Marie GIRIN, Chantal THORE, Ghislaine CARRIER, Catherine BOILLLOT, Alain MORIVAL, Thierry MAGNOLI, Mickaël BARDOUX, Mickaël JOMARD, René SUBRIN, Pierre-Jean LAURENT.

Hervé DE SAINT JEAN donne procuration à Alain GEORGE

SECRETAIRE DE SEANCE : Thierry MAGNOLI

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 30 JUIN

Il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire annonce que deux délibérations sont ajoutées à l'ordre du jour :

- Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents
- Décision modificative pour fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales.

DELIBERATIONS

RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Le Conseil Municipal :

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir modification des rythmes scolaires ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE, avec 14 voix pour et une abstention

Le recrutement des agents contractuels dans le grade d'adjoint technique 2^{ème} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois.

Ces agents assureront des fonctions d'aide et d'encadrement pour les enfants de l'école de SARCEY à temps non complet.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 297 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

DECISION MODIFICATIVE POUR PRELEVEMENT DU FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour pouvoir payer le FPIC, il faut prendre la somme de 2232 € sur le budget commune, à l'article 6226 « Honoraires » pour la mettre à l'article 73925 « Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De procéder à cette opération.

MISE EN PLACE D'UNE PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2007-148 du 2 Février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39,

Vu la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38,

Vu les dispositions du décret n° 2011-1474 du 8 Novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu l'avis du Comité technique paritaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- De participer à compter du 1^{er} octobre 2014 dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- De verser une participation mensuelle de 5 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

CONTRIBUTION SYDER

Monsieur le Maire présente le dossier du Syder concernant le financement des travaux de dissimulation des réseaux Eclairage Public et Télécom, Rue de la Cave.

Le Conseil Municipal, après lecture des données, à l'unanimité, décide la poursuite de l'étude détaillée de la dissimulation des réseaux en coordination avec les travaux de réfection du Carrefour Route de la Cave/Chemin de Fontlavis.

Monsieur le Maire propose, par mesure d'économie et de bon sens, de couper l'éclairage public la nuit entre 1 h et 5 h. Le Conseil, après débat, accepte d'expérimenter le projet. La mise en place définitive sera étudiée ultérieurement.

DESIGNATION REFERENT PLH

La CCPA demande au Conseil Municipal de désigner un référent PLH.
Monsieur le Maire propose la candidature de Marie GIRIN.
Le Conseil approuve à l'unanimité.

DESIGNATION REFERENT TECHNIQUE AGRICOLE

La CCPA demande au Conseil Municipal de désigner un référent Technique Agricole.
Monsieur le Maire propose la candidature de Pierre-Jean LAURENT.
Le Conseil approuve à l'unanimité.

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DE L'EAU

Après présentation au Conseil Municipal du rapport annuel de l'eau (RPQS), celui-ci est approuvé à l'unanimité.
Le document est consultable en mairie et mis à la disposition du public.

MISE EN PLACE DE JARDINS COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire et les adjoints, après concertation, proposent de transformer la parcelle mise en pelouse située dans la partie basse de la maison des associations par 3 ou 4 jardins communautaires. Ces jardins partagés seront gérés par le CCAS.
Ils seront octroyés aux personnes qui n'ont pas de jardin, moyennant un petit loyer annuel. Ils seront affectés pour 2 ans. Un règlement intérieur sera établi pour gérer son fonctionnement.
Le Conseil accepte à l'unanimité le projet.

REPRISE DE VOIRIE AU LOTISSEMENT DU MAS

Monsieur le Maire fait part d'une lettre rédigée par le Président de l'Association du Domaine du Mas, Monsieur ANGELIER, à propos de la reprise de voirie de la Rue des Saules par la commune. Cela concernerait la voirie, l'éclairage, les espaces verts et les réseaux d'eaux pluviales et usées.
Après en avoir discuté et pesé le pour et le contre, le Conseil Municipal décide avec 11 voix contre et 4 abstentions, de ne pas reprendre la voirie du lotissement.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Communication, Tourisme :

Olivier LAROCHE indique que la prochaine feuille du tilleul paraîtra fin novembre. Il rappelle que la commémoration du centenaire du début de la guerre de 1914-1918 aura lieu le mardi 11 novembre, avec cérémonie à 10h30 à St Germain-Nuelles et à 11h30 à Sarcey. Il indique que la journée du patrimoine du 20 septembre a attiré un vif intérêt et beaucoup de monde.

CCPA :

Olivier LAROCHE expose que les autorisations sur le droit du sol ne seront plus assurées par les services de l'Etat. Les communes devront s'organiser par elles-mêmes. Les communautés de communes veulent mutualiser ce service en reprenant une partie du personnel actuel. La CCPA devrait prendre en charge le coût du service.

Ecole :

Christine PICQUET indique les nouveaux horaires :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 15h30
- Mercredi de 8h30 à 11h30

L'effectif de l'école est de 116 élèves.

Les activités péri scolaires ont débuté le 2 septembre.

Pour les maternelles :

- Lundi : baby gym, cuisine et garderie
- Mardi : cuisine et garderie
- Jeudi : mini-tennis, cuisine et garderie
- Vendredi : atelier créatif et garderie

Pour les élémentaires :

- Lundi : Hip hop, tennis, LSF, audiovisuel, musique et garderie
- Mardi : tennis, LSF, théâtre, techno, atelier créatif, garderie et aide aux devoirs
- Jeudi : Danse, théâtre, garderie et aide aux devoirs
- Vendredi : Garderie

Elle indique aussi, que pour faire face aux besoins, une augmentation du temps de travail des agents et quatre recrutements ont été nécessaires.

Le coût prévisionnel pour la commune est d'environ 19859 €.

Une élève de 16 ans, en contrat d'apprentissage, va être formée pour un CAP petite enfance pendant 2 ans.

Les enfants de l'école vont se rendre à la piscine de Tarare de janvier 2015 à juin 2015. Les frais seront pris en charge par la CCPA.

Association « Les Petits Jojo »

Christine PICQUET présente cette Association. Elle regroupe des assistantes maternelles agréées, et a pour but de les aider dans leurs démarches administratives et de leur faire connaître leurs droits et obligations.

Le Samedi 13 décembre 2014 aura lieu l'arbre de Noël à la salle des fêtes de Sarcey, pour célébrer ses 10 ans d'existence.

Elle demande au Conseil Municipal de pouvoir bénéficier de la gratuité de la salle. Avec 14 voix pour et une abstention, cette requête est acceptée.

URBANISME

Marie GIRIN présente :

Deux permis de construire :

- Route de Tarare, création d'un bâtiment de stockage, accordé le 11 août.
- Zone de la Noyeraie, construction d'un bâtiment à vocation artisanale avec bureaux pour personnel, accordé le 6 août.

Une déclaration préalable :

- Rue Centrale, travaux pour moins de 5 m2, pas besoin de déclaration.

VOIRIE

Julien SUBRIN indique que plusieurs travaux ont été réalisés, et d'autres vont être exécutés.

- Peinture du mur Route de la Cave
- Pose de bancs devant l'église et le cimetière
- Reprise du muret devant le monument aux morts en pierres jaunes
- Taille des haies en octobre
- Coupe de la haie dans le grand virage, sortie Sarcey, direction Bully
- Achat de décorations de Noël en prévision pour la mairie.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Reprise conduite d'eau du chemin de Fontlavis : pas retenu pour 2014.

Travaux sur réseau d'alimentation en eau sur les hameaux du Perrin, de la Forge et des Roches.

Renforcement du poste à incendie allée du Mas, un poste supplémentaire sera implanté devant l'ancien restaurant chez Chatard, un à changer au Perrin et aux Roches.

Mutualisation de la police municipale : proposition de St Germain Nuelles d'entrer dans leur coopération intercommunale. Avis défavorable du conseil.

Le Syndicat Agricole s'est réuni, ils ont désigné 3 personnes : Monsieur Patrice DUMAS, Monsieur Mathieu SUBRIN et Madame Doris COMBY, pour participer à la Commission Agricole mise en place par le nouveau Conseil.

Remplacement de plusieurs poteaux électriques sur toute la commune à partir du 8 octobre.

Demande d'une grande poubelle jaune pour la cantine.

Information sur la fin des tarifs réglementés GRDF au 1^{er} Janvier 2015 pour les collectivités locales.

La séance est levée à 23 h 15.

MAGNOLI

12